

## REGLEMENT DU JEU « Rentrée 2025 »

La société Travelfactory organise un jeu (ci-après le « Jeu ») consistant en un tirage au sort.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

### ARTICLE 1. INFORMATIONS RELATIVES A TRAVELFACTORY

Travelfactory est une société par actions simplifiée de droit français au capital de 2 327 915,80 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 414 520 254, et dont le numéro de TVA intracommunautaire est : FR 16 414 520 254. Ses coordonnées sont les suivantes :

- Adresse du siège social : 19 rue Emmy Noether, 93400 Saint-Ouen, France ;
- Téléphone : +33 (0)4 79 96 30 69 ;
- Adresse électronique : corporate@travelfactory.fr.

Travelfactory est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM092110042. Elle est assurée par Allianz IARD (1 cours Michelet, CS 30051, 92076 La Défense Cedex, France). Elle a pour garant l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (15 avenue Carnot, 75017 Paris, France).

Le Jeu n'est pas géré, sponsorisé ou parrainé par Instagram. Les informations saisies manuellement sont exclusivement collectées par l'Organisateur et ne sont aucunement transmises à Instagram. Instagram ne saurait être responsable de l'organisation, de la gestion et de toute autre activité liée au Jeu.

### ARTICLE 2. PERIODE DU JEU

Le Jeu est organisé du jeudi 08 septembre 2025 au dimanche 14 septembre 2025 à 21h00.

### ARTICLE 3. PARTICIPANTS

Toute personne physique majeure peut participer au Jeu, à l'exception des personnes suivantes :

- Les représentants légaux et les salariés de Travelfactory ;
- Les représentants légaux et les salariés d'entités distribuant les produits commercialisés par Travelfactory ;
- Les représentants légaux et les salariés d'entités fournissant des services de voyage à Travelfactory ;
- Le conjoint, le ou la concubin(e) ou partenaire pacsé(e) des personnes mentionnées ci-dessus, les ascendants aux premiers et deuxièmes degrés des personnes mentionnées ci-dessus et ceux de leur conjoint, concubin(e) ou partenaire pacsé(e), les descendants des personnes mentionnées ci-dessus et ceux de leur conjoint, concubin(e) ou partenaire pacsé(e).

Les personnes morales ne peuvent pas participer au Jeu.

### ARTICLE 4. DEROULEMENT DU JEU

Pour participer au Jeu, le participant doit s'abonner au compte Instagram de travelski\_com, liker la publication, puis mentionner 2 personnes en commentaire pour les inviter à participer.

Travelfactory procédera au tirage au sort du gagnant parmi les personnes ayant validé leur participation pendant la période mentionnée à l'[article 2](#).

## LOTS

Les lots à gagner sont les suivants :

- Un séjour incluant hébergement, aux Menuires Reberty 1850 pour quatre personnes, du 06/12/25 au 13/12/25, taxe de séjour non inclus, sous réserve de disponibilité  
Valeur maximale de 344€ (Logement 2P4 personnes TSH Select ) – linge non inclus

Ou

- Un séjour incluant hébergement, à la Plagne Bellecôte pour quatre personnes, du 21/03/26 au 28/03/26  
taxe de séjour non inclus, sous réserve de disponibilité  
Valeur maximale de 395 € (Logement 2P5 personnes TSH Classic ) – linge non inclus

Ou

- Un séjour incluant hébergement, aux Menuires Reberty 1850 pour quatre personnes, du 11/04/26 au 18/04/26, taxe de séjour non inclus, sous réserve de disponibilité.  
Valeur maximale de 445 € (Logement 2P4 personnes TSH Select ) – linge non inclus

Le gain est nominatif, non remboursable, non sous-louable et non revendable.

### ARTICLE 5. INFORMATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort aura lieu le 15 septembre 2025.

Le gagnant se verra attribuer le lot et sera mentionné sur le jeu auquel il a participé.

Il sera **contacté par message privé** via le compte utilisé pour sa participation.

Si le Gagnant ne se manifeste pas dans les quinze (15) jours suivant la mention dans les publications Instagram de l'Organisateur, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

### ARTICLE 6. ABSENCE D'OBLIGATION D'ACHAT

La participation au Jeu ne nécessite aucun achat auprès de Travelfactory.

### ARTICLE 7. REMPLACEMENT DUN LOT

Travelfactory se réserve la faculté de remplacer un lot mentionné à l'[article 4](#) par un lot de valeur équivalente.

Le participant ne peut pas prétendre au remplacement d'un lot par un autre bien ou service ni au versement de sa valeur en argent.

### ARTICLE 8. PUBLICITE

Le participant ayant gagné un lot autorise Travelfactory à utiliser ses prénom, nom, ville et département de résidence dans tous messages de communication relatifs au Jeu, quel que soit le support de diffusion (internet, presse, affichage, imprimés de toute nature, etc.), publiés dans le monde, pendant douze mois suivant la fin du Jeu.

L'utilisation par Travelfactory de ces données n'ouvrira au participant aucun droit à aucune contrepartie, de quelque nature qu'elle soit.

Travelfactory n'a toutefois pas l'obligation d'utiliser ces données.

## **ARTICLE 9. DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu font l'objet de traitements pour :

- Enregistrer la participation des participants et leur attribuer un lot s'ils sont gagnants ;
- Leur envoyer des messages commerciaux.

Ces traitements sont fondés sur le consentement du participant.

Le traitement est effectué sous la responsabilité de Travelfactory, représentée par son président, et dont les coordonnées sont mentionnées à l'[article 1<sup>er</sup>](#).

Les données collectées sont destinées à Travelfactory et aux prestataires dont l'intervention est nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés ci-dessus.

Ces données sont susceptibles d'être transférées vers un pays non-membre de l'Union européenne. Le participant peut obtenir des informations complémentaires sur ces transferts et les garanties qui s'y appliquent auprès de Travelfactory.

Ces données sont conservées pour la durée suivante :

- Données nécessaires à l'enregistrement de la participation des participants et à l'attribution des lots : jusqu'à la remise des lots aux gagnants ;
- Données nécessaires à l'envoi de messages commerciaux : pendant trois ans suivant leur collecte, ce délai étant renouvelé à chaque interaction significative entre Travelfactory et le participant (achat, demande d'informations, etc.), sauf désinscription du participant de la liste de diffusion de ces messages.

Le participant dispose du droit d'accéder aux données le concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement. Travelfactory se conformera à sa demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent.

Le participant dispose en outre du droit de retirer à tout moment son consentement au traitement des données le concernant. Le retrait de son consentement n'affecte pas la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

Le participant peut mettre en œuvre ces droits en contactant Travelfactory aux coordonnées indiquées à l'[article 12](#).

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, Travelfactory se réserve la faculté de demander au participant un justificatif d'identité avant de répondre à sa demande. Il pourra ainsi lui être demandé de produire la copie d'un titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature.

Enfin, le participant dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 1 53 73 22 22 – Fax : +33 1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

## **ARTICLE 10. RESPONSABILITE**

L'Organisateur prendra toutes les mesures nécessaires pour le respect du Règlement et ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité s'il était amené à annuler le Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions ; sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, l'Organisateur décline toute responsabilité pour le cas où la plateforme de jeu et ou Instagram serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort ou pour le cas où les informations fournies par les Participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. L'Organisateur n'est pas responsable des problèmes d'acheminement des informations par le réseau Internet qui pourraient altérer certaines participations (mauvaise communication, interruption du réseau...).

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet et des aléas inhérents aux communications Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

Il est précisé que l'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion Instagram. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son téléphone, ordinateur, et/ou tablette contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Instagram ; et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

En outre, il ne pourra être tenu responsable de tous incidents ou dommages liés à l'utilisation du téléphone portable, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique et ou encore de tout autre incident ou dommages.

## **ARTICLE 11. FRAUDES**

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de Gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un Gagnant. S'il s'avère qu'un Participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par l'Organisateur ou par des tiers.

La participation au Jeu est limitée à une inscription par personne et par foyer. On entend par foyer même nom, même adresse.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prêtes noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom.

En cas de manquement ou de fraude de la part d'un Participant, l'Organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

L'Organisateur se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs.

## **ARTICLE 12. DEMANDES ET RECLAMATIONS**

Le participant peut adresser toute demande ou réclamation concernant le traitement de ses données personnelles collectées à l'occasion du Jeu :

- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [privacy@travelski.com](mailto:privacy@travelski.com) ;
- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : Travelfactory, Protection des données personnelles, 19 rue Emmy Noether, 93400 Saint-Ouen, France.

Le participant peut adresser toute autre demande ou réclamation relative au Jeu :

- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [support.clients@travelski.com](mailto:support.clients@travelski.com) ;
- Soit par téléphone au numéro suivant : +33 (0)4 79 96 30 69 ;
- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : Travelfactory, 19 rue Emmy Noether, 93400 Saint-Ouen, France.

## **ARTICLE 13. REGLEMENT DES DIFFERENDS**

En cas de différend entre le participant et Travelfactory relatif au Jeu, le participant peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile français, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

## **ARTICLE 14. DROIT APPLICABLE**

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les Participants, ainsi que des lois et règlements et autres textes applicables en France.